

Les relations humaines dans quelques formes historiques de l'économie : essai de sociologie économique

Autor(en): **Deluz, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **13 (1955)**

Heft 2

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-134540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les relations humaines dans quelques formes historiques de l'économie

ESSAI DE SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE

par RENÉ DELUZ,
licencié en théologie et en sciences sociales

Note introductive

Comment présenter aux lecteurs de la *Revue économique et sociale* le côté historique de la question des « relations humaines » dans l'entreprise ? On imagine volontiers une sorte de fresque un peu sommaire, parcourant rapidement les principales périodes de l'histoire et dégagant peu à peu les grandes lignes de l'évolution de ce facteur humain si important et si intéressant.

Mais on se heurte dès l'abord à des difficultés insurmontables. Les grandes lignes de l'évolution ne pourraient être dégagées que d'un ensemble de faits bien connus, solidement établis, classés et développés par des générations d'historiens. Or, en cette matière, l'histoire est muette jusque vers le milieu du XIX^e siècle. Si l'on veut connaître les faits, il faut avoir recours aux textes de l'époque, en éclairant les partis pris des chroniqueurs et les vues des philosophes par l'indiscrétion occasionnelle des lois, coutumes, sentences des tribunaux, plaidoiries, discours politiques, comptes, inscriptions, romans, poésie, drame, comédie, satire, etc. Au lecteur désintéressé de tant de témoignages indirects les faits touchant aux relations humaines ne manquent pas, montrant que cet aspect du travail, avec ses multiples problèmes, que l'on résout aujourd'hui, en anglais et sur le mode technique, comme une des plus intéressantes conquêtes de l'esprit moderne, est un fait social aussi vieux que l'humanité. Encore faut-il interpréter ces textes pour les rendre intelligibles ; il faut les traduire en un langage correspondant à nos modernes notions économiques et sociales. Et cette interprétation, interdite à l'historien, exige l'intervention constante du sociologue.

De plus, l'inventaire de cette mine aux filons variés, l'échantillonnage des témoins, leur classement et l'examen de ce que l'on pourrait en retenir pour le plaisir de l'esprit donnent la matière d'un gros volume. Or le choix de quelques éléments types, présentables dans le cadre d'un article, requiert à nouveau l'intervention du sociologue : car comment typer sans interpréter, comment présenter les lignes principales sans avoir préalablement découvert le secret des trames et des chaînes, dont les combinaisons forment cette tapisserie immense et compliquée qu'on appelle l'histoire ?

Enfin, à supposer que le sociologue puisse s'arroger l'autorité de s'interposer par deux fois entre le lecteur et les faits qu'il veut lui présenter, une première fois pour traduire et interpréter les faits, et une seconde pour en interpréter les combinaisons et les reconstituer, il est bien forcé de confesser qu'*il n'y a pas de grandes lignes dans l'évolution, pas même d'évolution proprement dite dans la manifestation des faits*. Il n'y a que des groupes sociaux fermés, chacun formant un tout, tantôt coexistant tantôt se succédant, parfois apparentés, souvent sans lien aucun, et qui doivent être étudiés en eux-mêmes et pour eux-mêmes, chacun en son langage, selon son propre génie et ses lois particulières.

Dans ces conditions, nous avons compris cette étude comme la présentation sommaire de quelques groupes sociaux des plus typiques ou, plus exactement, de certains aspects de ces groupes, en les choisissant pour l'intérêt actuel des problèmes qu'ils eurent à résoudre ou des solutions qu'ils adoptèrent, en nous basant chaque fois sur des faits, généraux ou précis, retenus entre cent pour leur valeur de types. Si, parfois, nos vues peuvent paraître téméraires, on voudra bien les considérer comme le résultat de l'examen attentif de faits très nombreux, beaucoup trop nombreux pour être transmis dans le détail et garantis chaque fois par la citation des sources. Celles-ci seront mentionnées à la suite du texte, dans une notice bibliographique générale.

Il faut préciser encore quelques points de méthode. Pour l'antiquité, et jusqu'au milieu du XIX^e siècle, du fait de la tournure philosophique, plus qu'économique, des notions qui régnaient alors, il n'est guère possible de *distinguer la question sociale* (c'est-à-dire les efforts tendant à améliorer le sort matériel des moins favorisés) *de ce que nous appelons aujourd'hui les relations humaines* (c'est-à-dire, en gros, les mesures propres à développer la satisfaction morale et l'intérêt de l'ouvrier pour son travail et pour l'entreprise à laquelle il collabore). Nous devons donc prendre comme un tout la question sociale et le problème particulier des relations humaines qui en fait partie.

Une autre question importante, c'est l'interprétation sociologique. A l'étude des faits sociaux historiques, on ne saurait appliquer les mêmes méthodes qu'aux faits contemporains. Des signes semblables n'ont pas nécessairement le même sens dans des sociétés différentes ; et, sous peine de se tromper lourdement, il faut étudier le fait social dans son tout, selon les propres normes de ce tout et en son langage. Il y a donc un problème délicat d'interprétation qui se pose à chaque fait rencontré, un problème de traduction en notions modernes, qu'il faut avoir résolu avant de risquer la moindre comparaison avec les faits sociaux qui nous sont familiers. Mais cette interprétation exige une connaissance si profonde, si précise de la réalité vivante du groupe social étudié, qu'en l'absence de données suffisantes il faut souvent renoncer à utiliser les matériaux les plus intéressants. Si l'on veut rester dans le réel, il faut repousser toute tentation de transcrire simplement les faits, *ne livrer que des données préalablement interprétées selon la connaissance sociologique la plus rigoureuse du milieu dont elles font partie indissolublement*.

En vertu de ce droit ou, mieux, de cette nécessité d'interprétation, nous avons pu grouper et étudier selon les mêmes principes les problèmes humains du travail qui se présentaient dans un cadre à peu près semblable ayant valeur de signe. Ces cadres nous sont fournis par une étude sommaire sur l'origine de

la valeur du travail humain par rapport à un entrepreneur ; et cette origine se trouve dans l'institution de l'esclavage. Dans le cadre esclavagiste on mettra en gros tout l'Orient, l'antiquité grecque et l'antiquité romaine jusqu'à l'Empire ; dans le cadre du servage, le Bas-Empire romain et le moyen âge ; dans le cadre du travail libre, la fin du moyen âge, la Renaissance et les temps modernes.

Il est enfin un principe de méthode que nous avons rigoureusement maintenu dans ce travail, c'est de n'étudier que des faits économiques, et sur le terrain économique. Si, parfois, nos considérations paraissent philosophiques, c'est que, dans le groupe étudié, cette philosophie était l'équivalent strict de nos notions économiques et procédait de vues économiques alors implicitement contenues dans la philosophie. Qu'on ne s'y trompe pas ! La notion des « relations humaines » en économie moderne, comme celle de l'amélioration sociale du sort de l'esclave ou du travailleur libre dans l'antiquité, est une notion strictement économique, qui n'a rien à voir avec des idées humanitaires d'inspiration philosophique ou religieuse¹. Ce qui explique le développement de ce chapitre nouveau de la science économique, c'est qu'il est un aspect particulier de la rationalisation, avec, pour seules fins, l'amélioration du rendement et surtout la solidité de l'entreprise, afin que celle-ci soit mieux armée pour faire face aux dangers et résoudre les plus graves problèmes qui pourraient surgir en temps de crises, de conflits sociaux ou de difficultés quelconques. Ce n'est que dans la mesure où les faits sociaux de l'histoire ont correspondu — en fait ou négativement — à un acte de rationalisation au sens économique, qu'ils ont trouvé place dans cette étude.

* * *

PREMIER CADRE : L'ESCLAVAGE

L'esclavage, condition première et origine de la valeur humaine dans l'entreprise

Si paradoxal que cela puisse paraître, le premier geste de « relations humaines » au sens économique et social est, dans l'histoire, l'institution de l'esclavage. On n'en connaît pas exactement les origines, qui semblent se rattacher à la guerre ou à la piraterie navale ; et l'on ne peut fixer de date précise à son apparition. Mais elle correspond à un certain stade dans le développement des races qui nous sont connues et semble d'introduction plutôt

¹ Il est possible que, dans son inspiration première, la notion de « human relations », née en pays anglo-saxon, procède des origines calvinistes de cette mentalité moderne. Même dans ce cas, l'idée calviniste de l'efficacité du travail et, plus encore, celle du succès considéré comme une preuve de l'approbation divine sont des notions économiques. La prospérité de l'entreprise est pour le vrai calviniste un bien en soi ; l'économie politique, en termes différents, ne pense pas autrement.

récente chez presque tous les peuples au moment où ils entrent dans notre histoire. Or cette institution, qui paraît avoir été universelle dans l'antiquité, a comporté, d'une manière assez générale sinon partout, une amélioration sensible du sort des prisonniers de guerre et, en même temps, une rationalisation dans la main-d'œuvre indispensable aux travaux d'importance vitale pour la nation ¹.

Pensons économiquement ! Au lieu d'être massacrés ou simplement abandonnés à eux-mêmes sans biens, sans terres, sans droits, sans aucun moyen d'existence et de défense, les prisonniers de guerre entrent dans la famille ou dans l'Etat, comme un objet de propriété : une propriété de luxe si c'est un objet de plaisir, une propriété rentable pour autant que c'est un moyen de production. Or ce moyen de production est très intéressant, puisqu'il permet de rationaliser le travail indispensable à l'existence en le confiant plus ou moins exclusivement à l'esclave, ce qui en décharge le propriétaire et lui permet de se spécialiser dans la guerre. La preuve que c'est bien là l'idée qui a présidé à l'introduction de l'esclavage est dans le fait évident que, lorsque cette institution fut bien établie chez les peuples de l'antiquité, on ne continua pas moins à massacrer les prisonniers de guerre inutilisables comme esclaves.

Socialement parlant, et indépendamment de toute idée métaphysique et religieuse ², l'institution de l'esclavage a constitué à plus d'un titre une amélioration. D'abord, il est assurément préférable pour le malheureux prisonnier de sauver sa vie. Ensuite,

¹ Ce mot est employé ici dans un sens tout à fait général : la communauté de ceux qui vivent ensemble ; ce peut être un clan, une tribu, un peuple, une race.

² Sur le terrain métaphysique, justification de l'esclavage par la nature de l'esclave, différente de celle de l'homme, chez Aristote, *La Politique*, Liv. I, chap. 2.

Dans le domaine religieux, le texte biblique Genèse ix, 25-26, malédiction de Noé sur Cham, qui serait à l'origine de l'esclavage des noirs.

Je cite ces textes parce qu'ils ont constitué pendant des siècles une des données les plus constantes de l'histoire économique. Voici comment :

La Politique d'Aristote, longtemps perdue, fut redécouverte au XIII^e siècle par Albert le Grand, puis par S. Thomas d'Aquin, sur lequel elle a exercé une influence considérable. Or la doctrine aristotélicienne de S. Thomas d'Aquin s'est perpétuée presque sans modifications chez les jésuites. Le texte biblique, joint aux arguments rapportés par Aristote sur la différence de nature entre l'homme et l'esclave a, sous l'égide de l'Église, fait considérer longtemps l'esclavage comme une des données fondamentales de la nature. Elle a empêché par conséquent les économistes de chercher une solution plus rationnelle au problème de la main-d'œuvre, même quand l'esclavage constituait une solution périmée et fort médiocre à ce problème. L'idée ne pouvait pas leur en venir : c'est à peu près comme si l'on voulait chercher aujourd'hui une solution au problème de la main-d'œuvre en supprimant tout travail humain.

en devenant propriété de son vainqueur ou de tel autre auquel il aura été vendu, l'esclave entrera dans une famille; et là, si basse, si misérable que puisse être sa condition, il la partagera du moins avec un autre être, la femme, elle aussi propriété et chose du maître, elle aussi achetée et vendue, et estimée au prix de son rendement¹ ! Suivant l'importance des services que l'on attend de lui, l'esclave prendra donc nécessairement dans la famille une certaine valeur économique; et le maître aura quelque intérêt, sinon à le bien traiter ou à le ménager, du moins à ne pas l'anéantir.

Si l'esclave devient propriété commune (Etat, communauté plus primitive, clan, tribu, horde, race, peu importe!), c'est pour être affecté à des travaux qui le rendent plus ou moins indispensable². Il aura donc aussi, qu'on le veuille ou non, un rôle économique à jouer; et, travaillant en groupes, les esclaves de cette catégorie finiront par constituer une sorte de classe avec laquelle il faudra compter, puisque c'est d'eux que dépendra, en définitive, la prospérité commune.

Dans les deux cas, comme propriété privée ou propriété de la communauté, même s'il a perdu toute qualité humaine, l'esclave, en devenant un *outil vivant*, prend une valeur économique. C'est une valeur minime en vérité, à peine embryonnaire si l'on veut à ses débuts, mais qui n'en est pas moins un fait susceptible de développements imprévus sous l'effet du jeu naturel des lois économiques. Ce modeste point de départ constitue même un des faits capitaux de l'histoire du travail et nous engage à considérer de plus près la situation des esclaves comme facteur économique.

Il ne faut d'ailleurs pas se faire illusion. Nous avons pris comme exemple le cas d'esclaves ayant perdu toute valeur humaine (puisqu'on ne leur reconnaissait même pas la nature de l'homme) et typant la plus minime valeur économique (parce qu'une telle valeur ne pouvait pas encore s'imposer à des conquérants brutaux, perpétuellement ivres de carnage et de pillage, et trop incapables de limiter leur instinct pour pouvoir discerner leur intérêt); nous avons choisi cet exemple comme étant le plus défavorable au point de vue économique et, par conséquent, le plus probant, celui qui

¹ C'est du moins ce qui apparaît indubitablement dans les sociétés du Moyen-Orient aux temps les plus anciens sur lesquels nous avons des données historiques: partout le sort de l'esclave a évolué avec celui de la femme, et dans le même sens.

² Au début, il s'agit surtout de la culture du sol ou de la garde des troupeaux.

démontre le mieux l'exclusion de toute métaphysique et de toute préoccupation humanitaire. Et ce n'était pas pure théorie. De tels cas ont existé : on en trouve dans l'histoire ancienne ; on en multiplierait les exemples aux VI^e et VII^e siècles, lorsque les Barbares détruisirent radicalement les restes de la civilisation romaine en Occident. Mais cela demeure un cas-limite, en somme exceptionnel. Le plus souvent l'esclavage semble s'être établi d'une manière beaucoup moins brutale et moins radicale : tantôt les vaincus furent exploités rigoureusement, tantôt ils furent incorporés dans la famille et traités humainement ; tantôt les populations furent asservies progressivement, par stades correspondant à des événements historiques ou politiques, ou ne le furent que temporairement, les vainqueurs ayant été vaincus à leur tour par de nouveaux venus ; tantôt, trop vastes pour être asservies par des vainqueurs puissants mais peu nombreux, les populations furent réduites à une soumission générale, accompagnée de prestations plus ou moins lourdes, mais conservèrent une certaine organisation et des droits ; tantôt les conquérants s'établirent côte à côte avec les anciens maîtres, partageant avec eux les biens et les terres, et tantôt les soumirent tout en leur empruntant leurs coutumes et leur civilisation. D'une manière générale, des valeurs humaines subsistèrent presque partout, avec leurs conséquences économiques (familles, coutumes, travail, procédés de culture ou de fabrication, commerce, arts), si bien que les nouveaux esclaves représentèrent dès le début des valeurs économiques assez importantes, du moins bien supérieures à celle du cas-limite envisagé tout à l'heure à titre de démonstration. En outre, à côté des esclaves, il subsista souvent des populations libres, dont le travail resta un facteur économique appréciable. Au sein même des populations où s'imposa l'esclavage, le travail libre ne disparut pas toujours entièrement. La condition de ces ouvriers fut sans doute amoindrie bien souvent par la concurrence du travail servile, mais eux aussi exercèrent par contrecoup une influence bienfaisante sur la condition des esclaves.

On peut donc admettre que, dès l'origine et sous toutes ses formes, l'esclavage conféra à l'esclave une certaine valeur économique, et que cette valeur se développa d'autant plus rapidement et avec d'autant plus d'importance que la situation sociale du pays envisagé fut moins sommaire, plus complexe, en raison des facteurs économiques plus nombreux.

C'est pourquoi l'étude des relations humaines et du problème social dans certaines sociétés esclavagistes offre un intérêt considérable.

EXTRÊME-ORIENT : SAGESSE ET PHILOSOPHIE

Les Hindous, ou sous l'emprise des tabous

Déjà chez les Aryens de l'Inde, l'esclavage est consacré par les Lois de Manou. Il s'applique à l'ancienne population du pays asservie par les Aryens. L'esclave, créé du pied de Brahma, forme la dernière des castes, celle des soudras, et ne peut exercer aucune autre fonction que de servir ; on ne lui reconnaît pas la qualité d'homme ; sa vie terrestre a la même valeur que celle d'une grenouille ou d'un hibou. L'esclavage, chez les Hindous, a pour but évident de permettre et de maintenir dans toute sa rigueur le régime des castes, sans laisser la moindre possibilité de passage d'une caste à l'autre¹. Il ne semble pas avoir subi d'évolution au cours des âges. Le problème des relations humaines dans une telle forme de société n'offre donc aucun intérêt, sinon pour constater *l'immobilisme complet d'une économie constituée de façon à maintenir automatiquement, par le jeu de toutes les forces sociales, les privilèges absolus d'une partie de la population*, toute difficulté économique étant absorbée par un prolétariat d'esclaves qui n'ont, en droit ni en fait, aucun moyen d'améliorer leur sort ni aucun espoir de le voir s'améliorer dans l'avenir².

¹ L'esclavage est nécessaire au maintien des castes. Car, en rejetant tout travail inférieur sur des ouvriers auxquels on ne reconnaît pas la nature humaine, et auxquels est refusé le droit de gagner des richesses (qui pourraient leur permettre de s'élever socialement, c'est le sens évident de la 129^e loi du livre x, expliquant qu'un soudra, lorsqu'il a acquis de la fortune, *vexe les brahmanes par son insolence*), l'on prévient automatiquement chez les autres castes toute détérioration qui serait due à des causes économiques ; chez les artisans et paysans eux-mêmes, qui forment l'avant-dernière caste, on empêche ainsi la formation d'un prolétariat, qui pourrait aboutir à la longue à la désagrégation de cette caste et à la dégradation de ses membres.

² Ce qui assure la rigueur parfaite de l'économie des castes, c'est qu'elle se présente sous une forme religieuse ; c'est-à-dire que ses fondements comme ses manifestations y sont revêtus d'un caractère sacré, disons *tabou*, grâce auquel la pression sociale du groupe qui maintient ses privilèges s'exerce dans tous les domaines et sous toutes les formes possibles et imaginables (croyances, convictions, superstition, crainte, chez l'individu ; cérémonies, coutumes, enseignement, philosophie, législation, organisation, gouvernement, contrainte, sur l'ensemble).

Les Chinois, ou sérénité de la sagesse

D'après nos connaissances historiques, un autre peuple des plus anciens qui aient pratiqué l'esclavage, c'est les Chinois, chez lesquels cette institution apparaît vers le XII^e siècle avant notre ère. La plupart des esclaves appartiennent à l'Etat ; les plus anciens d'entre eux semblent avoir été condamnés à cette condition par des tribunaux, pour avoir comploté contre la sécurité de l'Etat (trahison). Il vint plus tard s'y ajouter des prisonniers de guerre, des enfants vendus par leur père, probablement pour payer des dettes, et enfin des miséreux qui se vendaient eux-mêmes pour pouvoir subsister. On voit dans de nombreux textes¹ que l'esclavage chinois était sans dureté, la morale des Chinois les poussant à bien traiter leurs esclaves. *L'esclavage chinois ne paraît pas avoir joué de rôle économique.* Car il y avait peu d'esclaves ; le travail libre était extrêmement répandu ; et la misère paraît avoir été à peu près universelle.

MOYEN-ORIENT : PUISSANCE ET DÉPRAVATION

Chaldéens et Babyloniens, ou origines de la civilisation

Plus ancien que l'esclavage chinois, mais peu connu, faute de littérature, est celui des Chaldéens, puis des Babyloniens². Il est certain qu'il y eut des esclaves, car le code de Hammourabi légifère sur diverses conditions de l'affranchissement. On y voit notamment qu'un homme pouvait vendre sa femme ou ses enfants pour se libérer d'une dette ; mais ils devaient recouvrer la liberté au bout de trois ans. Il y avait aussi des esclaves ordinaires, qui pouvaient se

¹ Surtout des romans, contes, récits, qui donnent indirectement des renseignements précieux.

² Sur la situation jusqu'au XXIII^e siècle, spécialement sur l'immense empire chaldéen de Sargon, les seuls renseignements directs sont des tablettes cunéiformes relatant la succession des dynasties et quelques monuments avec inscriptions.

Sur la situation à la période babylonienne, nous possédons les précieuses lettres de Hammourabi à un gouverneur de province et surtout le code de Hammourabi. Ce code impérial, dont le but était la fusion du droit ancien des divers pays et provinces avec celui du conquérant, de race et de religion différentes, permet de connaître approximativement la structure sociale antérieure.

racheter ou être affranchis par adoption. Sans doute, *ces modes d'esclavage doivent avoir joué un rôle économique, notamment en prévenant la formation d'un prolétariat ou en le limitant, mais on ne dispose pas de renseignements suffisants pour préciser ce rôle.* Il faut toutefois rapprocher cette situation de celle qui exista chez les Egyptiens et, beaucoup plus tard, chez les Juifs, peuples de formation et d'évolution analogues à l'origine.

Les Assyriens, ou la folie furieuse

Chez les Assyriens, qui succédèrent aux Babyloniens après leur avoir été soumis, la guerre, qui semble avoir été leur occupation principale, avec, comme conséquences, les invasions et les déportations qui ont rendu ce peuple sinistrement fameux dans l'antiquité, la guerre renouvela sans cesse, pendant peut-être douze siècles, l'esclavage des vaincus, du moins de ceux des vaincus qui échappaient aux massacres en masse et aux supplices. Les Assyriens, semble-t-il, usèrent des esclaves surtout comme eunuques et comme femmes de plaisir. Ce sont eux qui paraissent avoir inventé l'état et les fonctions d'eunuque, que la tradition légendaire de l'antiquité attribue à Sémiramis, reine de Ninive aux temps fabuleux. Les eunuques jouèrent un rôle prépondérant dans la politique assyrienne ; car, admis aux plus hautes fonctions de l'Etat et du palais, ils faisaient à leur gré les révolutions ; ils étaient en fait les arbitres des destinées de l'Empire. Considéré du point de vue économique et social, *l'esclavage assyrien a certainement créé ou développé, et poussé aux dernières limites cette dépravation et cette aberration fantastiques des mœurs sexuelles qui causèrent la disparition soudaine et totale de cet empire fabuleux, dont l'histoire n'a conservé que les traces ineffaçables d'un gigantesque rouleau compresseur, ainsi qu'une tradition très précise de férocité systématique, où l'Allemagne hitlérienne paraît avoir puisé l'inspiration de ses méthodes singulières pour résoudre certains problèmes démographiques et sociaux* ¹.

¹ On a publié des récits de tortures infligées à des Juifs dans des camps de concentration ou d'extermination qui paraissent décrire exactement les scènes représentées sur les monuments de Ninive découverts au siècle dernier.

Les Perses, ou la corruption

Chez les Mèdes et les Perses, qui furent à leur tour les maîtres absolus du Moyen-Orient, on trouve aussi les eunuques, esclaves ou affranchis, installés aux honneurs et dans les fonctions supérieures du palais. On voit également les eunuques et les esclaves de luxe jouer un rôle considérable dans la vie privée des grands. Mais, de plus, l'esclavage se répandit de bonne heure dans le travail agricole et pastoral, où il finit par occuper toute la place, ainsi que dans les métiers, d'où le travail libre disparut. Les esclaves envahirent peu à peu toutes les fonctions subalternes, y compris dans l'administration et même dans l'armée. L'immense armée de Xerxès était composée en grande partie d'esclaves, qui étaient menés à coups de fouet ; et, un peu plus tard, la cavalerie perse, élite de l'armée, comprenait quantité d'esclaves, que leurs maîtres enrôlaient sous leur propre commandement pour toucher leur solde du gouvernement. Il n'est pas nécessaire de poser plus précisément les problèmes économiques résultant de la situation de la main-d'œuvre : on comprend aisément que *l'empire le plus florissant s'effondre en peu de temps, quand le travail est entièrement aux mains des esclaves, quand les esclaves de cour font les révolutions du palais, et quand la défense nationale est assurée par une armée où les esclaves sont en majorité et où les hommes libres eux-mêmes ne sont pas traités autrement que leurs camarades de condition servile.*

Les Egyptiens, ou sous le signe du Temps

Chez les Egyptiens, où existait, moins marqué que chez les Hindous, le régime des castes, le rôle de l'esclavage fut très différent, en tout cas beaucoup moins caractéristique, parce que le travail était imposé à toutes les classes inférieures. Il y avait des esclaves au palais du pharaon (eunuques et serviteurs de maison) ; il y en avait dans la maison de ceux qui appartenaient aux deux castes supérieures, prêtres et guerriers ; enfin il y avait des esclaves de l'État. L'esclavage pour dettes existait certainement dans l'Égypte ancienne, mais fut aboli. Plus tard on remplaça la peine de mort par l'esclavage pour les condamnés de droit commun. Des esclaves provenant d'Éthiopie, d'Asie et de Grèce étaient acquis sur divers marchés, pour le service privé et pour les plaisirs. Enfin la guerre

fournissait en grand nombre des esclaves à l'Etat pour les travaux publics et les entreprises colossales de certains pharaons. On prétend que Sésostris dut son immense popularité à cette mesure, prise pendant les guerres qu'il fit en Asie, tandis que la mémoire de ses prédécesseurs, constructeurs des pyramides, était maudite parce qu'ils avaient utilisé les bras des Égyptiens. Mais on possède trop peu de renseignements sur la main-d'œuvre égyptienne aux différentes périodes pour mesurer l'effet de l'esclavage sur la situation économique et sociale. *Il ne semble pas que l'esclavage ait pu jouer un grand rôle dans la condition des travailleurs*, car, à part ceux de l'Etat, les esclaves ne devaient pas être très nombreux par rapport à l'ensemble de la population, surtout en comparaison des travailleurs libres, dont la situation dans l'agriculture et dans les métiers paraît être restée constamment très modeste¹. De plus — et c'est important — les esclaves étant protégés contre l'arbitraire des maîtres par un recensement officiel rigoureux et par une législation précise et sévère, ils ne purent jamais être exploités de manière à concurrencer sérieusement la main-d'œuvre libre².

ISRAËL : GÉNIE SOCIAL

Les patriarches, ou la puissance du clan

Dans l'antiquité orientale, l'esclavage juif mérite une étude spéciale. Si pendant longtemps la situation de fait ne paraît pas

¹ On sait qu'elle l'est encore aujourd'hui.

² Une tradition rapporte cependant qu'il y eut sous Sésostris des grèves d'esclaves pour protester contre les conditions de leur travail, dont ils estimaient la fatigue insupportable. Les grévistes auraient même pris les armes et se seraient emparés de plusieurs places fortes, d'où ils semaient la terreur dans toute la contrée. Il aurait fallu traiter avec eux et leur accorder la liberté ; ils se seraient finalement établis à ce titre dans les villes qu'ils avaient conquises.

Cette tradition, il est vrai, est controversée dans l'antiquité. Toutefois le fait allégué n'est pas exclu, sinon l'exactitude des détails : on connaît bien d'autre part l'exemple des Hébreux.

Faut-il tirer de ces événements, somme toute probables, des arguments contre la vue d'ensemble exposée ci-dessus ? Nous ne le pensons pas. L'histoire égyptienne est étendue et comprend des périodes fort différentes. On peut bien admettre que des grèves et des révoltes sanglantes aient pu se produire occasionnellement sous l'administration, particulièrement dure aux étrangers, de quelque pharaon, sans rien changer au tableau d'ensemble, dont la correction est attestée, formellement ou indirectement, par de nombreux indices. Le cas des Hébreux, reçus en hôtes à une époque où leur capacité apportait un essor économique nouveau, et exploités comme esclaves à une autre époque, où l'orgueil national se flattait

avoir été très différente de celle des autres peuples du même type de civilisation, les Babyloniens, peut-être aussi les Egyptiens, l'effort remarquable des Israélites pour penser profondément les problèmes sociaux et les résoudre par des moyens raisonnables les a entraînés peu à peu sur des voies entièrement nouvelles, disons même révolutionnaires.

Pendant la période nomade (temps des patriarches), et celle qui suit l'établissement en Canaan (époque des Juges), on voit l'esclave occuper dans le clan une situation semblable à celle de la femme et des enfants. Le père exerce un despotisme absolu ; il a le droit de vie et de mort sur tous les membres de son immense famille, qui comprend aussi les collatéraux et leurs descendants. L'esclave peut être acheté, vendu, tué ; mais il peut aussi s'élever suivant les services qu'il a rendus et la confiance qu'il a su inspirer : Abraham a un esclave comme intendant suprême de tous ses biens ; cet esclave est même destiné à lui succéder comme maître et héritier. Dans la société patriarcale, *l'esclave est donc l'égal de n'importe quel autre membre du groupe*, à l'exception peut-être du fils aîné.

Le Deutéronome, ou la doctrine révolutionnaire

Mais quand la population eut pris racine, et que les formes sédentaires furent entrées dans les idées et dans les mœurs, Israël fut aux prises avec tous les problèmes sociaux et économiques d'un peuple civilisé de paysans : question agraire, main-d'œuvre, capitaux, opposition entre citadins et agriculteurs, prospérité, modernisme et luxe chez les commerçants, misère et conservatisme chez les campagnards. La réforme nécessaire des antiques institutions fut proposée au temps des prophètes par un législateur anonyme, sous la forme d'un code d'une audace et d'un réalisme surprenants, le Deutéronome, qui reste un document exceptionnel dans l'histoire de la pensée humaine.

Le code deutéronomien est fondé sur la dignité de l'homme et la valeur du travail, dans le cadre de la propriété privée. La richesse

d'accomplir des travaux monumentaux, s'explique sans difficulté par une de ces crises de xénophobie dont l'Égypte n'a pas, encore aujourd'hui, perdu l'habitude.

Aucun de ces faits n'apporte d'argument décisif dans l'évolution du problème économique et social de l'Égypte.

est un bien, mais la justice est un devoir absolu, qui ne doit être sacrifié à aucun intérêt. La vie économique procède de l'initiative privée ; mais l'Etat pose les règles du jeu et doit les faire respecter : accès de tous les citoyens aux biens économiques, avec chances égales au départ ; limitation du jeu économique à des « manches » ou plutôt à des « parties », qui doivent se terminer à dates fixes ; exclusion de tout monopole, de quelque nature que ce soit. La société que l'on prétend ainsi organiser est une société de type agricole, et les biens fondamentaux sont les richesses du sol.

Si l'on fait abstraction de la forme religieuse et du ton prêcheur que revêt, comme bien d'autres codes orientaux, cette extraordinaire législation, on se trouve en présence de l'effort le plus lucide qui ait jamais été tenté pour saisir objectivement et résoudre de façon satisfaisante pour la conscience humaine, le problème social. Même sous les lois qui paraissent d'abord purement humanitaires, on découvre bientôt quelque mesure hardie de l'ordre économique.

La base de toute mensuration économique est fournie d'une part par l'établissement du cadastre, et d'autre part par le recensement exact de la population, par familles. Les terres sont distribuées équitablement entre les familles, qui les reçoivent en toute propriété, mais pour quarante-neuf ans seulement ; la cinquantième année, les terres sont redistribuées avec tout ce qu'elles contiennent, et que le propriétaire n'a pas pu emporter. La question agraire est donc résolue le plus simplement du monde par la *propriété immobilière fondante*¹.

De cette manière, la spéculation immobilière est maintenue dans des limites qui la rendent incapable de jouer un rôle économique important². La stabilité des populations agricoles est assurée ; en

¹ Chaque année la terre perd une partie de sa valeur selon une courbe progressive, (qui obéit à la loi de l'offre et de la demande), aboutissant pour la dernière année au simple prix de location. Pour chaque autre année s'ajoute à ce prix de location une valeur de capital, qui est l'élément fondant du prix. Il est difficile d'évaluer la valeur en capital fondant que pouvait avoir la terre ; mais elle devait être modeste, ne représentant guère que les possibilités de transformation et d'amélioration restant au propriétaire.

² Il est curieux de constater le peu d'influence qu'a exercé dans l'histoire économique l'idée deutéronomienne de la propriété immobilière fondante. Nous ne voyons guère à signaler que l'emphytéose, telle qu'elle fut pratiquée dans le Grand-Duché de Toscane pour les terres de la couronne, avec le même but que les mesures deutéronomiennes et, paraît-il, un excellent résultat. Les baux emphytéotiques de rigueur encore aujourd'hui dans certaines villes anglaises, où le terrain à bâtir ne peut être acheté, ont certainement contribué à limiter les spéculations immobilières et à maintenir le prix des logements à un niveau accessible.

effet, tout paysan qui a maintenu sa terre est sûr de se la voir attribuer à nouveau au prochain jubilé, avec toutes les améliorations qu'il y avait faites ; par contre, il ne conserve de ses acquisitions immobilières que le bénéfice réalisé ; tandis que celui qui avait dû aliéner sa terre en retrouve la propriété. Le caractère fondant de la propriété immobilière exerce en outre un effet régulateur important sur les capitaux mobiliers, ceux-ci ne pouvant désormais tirer de valeur durable que de la productivité qu'ils représentent, ou encore des biens de consommation. Enfin, la propriété fondante des terres, non seulement maintient le régime de la petite propriété, mais assure la plus grande stabilité de la main-d'œuvre. Car, comme la richesse stable ne se trouve pas dans le capital, qui est fondant, mais dans le travail, qui assure la productivité, l'ouvrier est sûr d'obtenir toujours un salaire suffisant : c'est en effet de lui presque seul que dépend en définitive l'enrichissement de son patron, à moins, naturellement, que l'esclavage ne vienne rompre cet équilibre.

En résumé, la loi deutéronomienne sur la propriété des terres a pour effet de prévenir tout monopole sur les biens immobiliers, avec les conséquences que cela comporte pour le capital, la question sociale et la main-d'œuvre. Pour compléter cette législation, il fallait encore prévenir le monopole des capitaux mobiliers et celui de la main-d'œuvre ; c'est pourquoi le code comporte aussi des lois sur l'argent et d'autres sur les esclaves.

Dans toute économie pauvre, le monopole le plus redoutable est celui des moyens de paiement ; combien plus encore dans une économie où la seule forme stable du capital est mobilière ! Le législateur hébreu a trouvé une solution radicale : l'interdiction absolue de tout prêt à intérêt, sauf envers les étrangers. Cette mesure, d'ailleurs fort curieuse en ses autres répercussions ¹, est mentionnée ici pour ses effets sociaux : en allégeant l'endettement, elle prévenait chez les pauvres la formation d'un prolétariat et contribuait

Mais il ne faut pas en juger depuis la guerre, car les destructions massives ont rendu la question plus complexe. Nous ne savons si l'on peut attribuer l'emphytéose à l'influence, directe ou non, du Deutéronome ; mais nous ne connaissons pas d'exemples antérieurs. Cela n'aurait rien de surprenant, étant donné le rôle de la population israélite dans les affaires financières à toutes les époques.

¹ D'une part elle poussait à la consommation immédiate du capital et activait ainsi les échanges ; d'autre part elle rendait bien difficile le développement de l'industrie indigène (et c'était peut-être un de ses buts !) ; par ailleurs, en stimulant les investissements dans les entreprises étrangères sises dans le pays, elle tendait à faire passer celles-ci en mains juives.

ainsi à assurer la valeur élevée de la main-d'œuvre. Il en est de même de la loi qui abolissait toutes les dettes au bout de six ans ; comme les dettes restaient la source principale d'esclavage parmi les gens du pays, une mesure générale de désendettement devait sûrement empêcher la formation d'un prolétariat hébreu.

Quant aux lois sur les esclaves, elles ont la même portée et complètent rigoureusement le système de dispositions sur la propriété immobilière et mobilière, rendant difficile une échappatoire vers un monopole quelconque, économique ou social. L'esclavage est maintenu en principe, mais il est limité : la femme captive ne peut plus être réduite en esclavage ; le fait de vendre un homme libre est puni de mort ; outre les prisonniers de guerre (quand on en faisait !) et l'achat d'esclaves à l'étranger, la seule source d'esclavage paraît être le droit reconnu de se vendre soi-même ou de vendre ses enfants pour payer ses dettes ; encore fallait-il être dans un dénuement total¹. Quelle que soit l'origine de sa servitude, l'esclave possède des droits : le repos, la nourriture, un traitement humain lui sont assurés, et même la participation aux cérémonies, fêtes et réjouissances publiques ; il a sa place à la table de famille ; les sévices lui sont épargnés : toute blessure causée par le maître, même une dent cassée, entraîne sa libération ; il est l'égal du maître devant la loi ; et le maître qui a tué intentionnellement son esclave est puni de mort.

Toutes ces mesures ont, dans le code, une justification morale et religieuse : « L'esclave est un homme comme toi ; les Israélites ont été esclaves en Egypte et doivent s'en souvenir. » Mais derrière ces exhortations on aperçoit sans peine le plan économique² : empêcher à tout prix la désaffectation de la campagne et la formation d'un prolétariat. A ce titre, la mesure la plus frappante est la limitation à six ans au maximum de la durée de l'esclavage : tous les esclaves doivent recouvrer la liberté l'année sabbatique, quel que soit le temps où a commencé leur esclavage ; or, l'année sabba-

¹ Pour être complet il y faut ajouter un cas spécial. Lorsqu'un condamné de droit commun se trouvait hors d'état de payer l'amende fixée par le tribunal, il était vendu comme esclave pour ce prix.

² C'était une coutume générale en Orient de donner sous forme de préceptes moraux ou religieux les lois de portée sociale ou même purement économique : on en trouve chez les Babyloniens et les Egyptiens, comme chez les Hindous et les Chinois. Cf., en Israël, le repos du septième jour, loi sociale, est imité de Dieu le Créateur ; l'interdiction de consommer la viande de porc, loi élémentaire d'hygiène, est un tabou religieux (impureté) ; de même, la loi sur les maladies vénériennes.

tique revient tous les sept ans. Le Deutéronome n'a pas inventé la loi de six ans ¹, mais il l'a fait entrer dans son système économique et social comme le pendant nécessaire à la propriété fondante ²: Il a institué, si l'on peut dire, *l'esclavage fondant*; et, comme le capital représenté par l'esclave était un capital-outil, au rendement considérable en l'absence de capitaux immobiliers fixes, il en a limité la valeur à six ans, calculant qu'ainsi le rendement d'un esclave était encore le double de celui d'un ouvrier libre ³. Cette dernière remarque est importante, car elle montre la préoccupation du législateur deutéronomien de maintenir un équilibre entre les valeurs respectives de l'esclavage et du travail libre. Dans quel but, sinon pour limiter le rôle capitaliste de l'esclavage et en atténuer les effets dans l'économie générale du pays ?

Il est inutile de chercher dans le développement subséquent d'Israël l'effet précis de cette législation peut-être théorique. Fut-elle même jamais appliquée ⁴? Tout son intérêt pour l'historien économiste, c'est *d'avoir posé clairement, en cherchant des solutions exactes et complètes, le problème du prolétariat et de ses rapports avec la capitalisation de la main-d'œuvre*. Son auteur anonyme apparaît ainsi comme un des plus grands révolutionnaires de l'histoire, tout au moins de l'histoire de la pensée. Le code deutéronomien est aussi le premier effort conscient et systématique pour étudier et résoudre (à sa façon bien sûr!) la question des relations humaines dans l'entreprise agricole. A ce titre, l'audacieux législateur hébraïque doit être considéré comme un père de la science économique moderne.

¹ On a vu une limitation à trois ans dans le code babylonien de Hammourabi.

² Tous les effets de la loi agraire eussent été faussés si l'on avait pu remplacer le monopole de la terre par celui de la main-d'œuvre; il fallait ramener l'esclavage à des limites où il ne pouvait plus jouer de rôle économique important: on a donc restreint son caractère de capital en le rendant « fondant ».

³ Cela signifie que le coût, pendant six ans, d'un ouvrier agricole représentait le double du prix d'un esclave acheté au cours de la première année après l'année sabbatique. Le prix moyen d'un esclave étant alors de 30 sicles, soit fr. 102.— du système franc-or, on peut évaluer le salaire d'un ouvrier agricole nourri et logé autour de 9,5 centimes par jour, fr. 2,85 par mois, fr. 34.— par an et 11,5 centimes par jour de travail. A la même époque, le prix d'un bœuf ne dépassait en tout cas pas fr. 20.—. Le prix d'une femme (achetée comme épouse) est fixé par la loi à 30 sicles, comme celui d'un esclave. L'économie considérable réalisée sur la main-d'œuvre servile sert au législateur d'argument pour recommander au maître de constituer un pécule à l'esclave, afin qu'il ne sorte pas les mains vides de sa servitude. La coexistence de deux mains-d'œuvre à des prix si différents est surprenante; elle trahit peut-être une pénurie grave d'ouvriers agricoles.

⁴ On sait qu'elle ne fut mise en vigueur qu'exceptionnellement, dans une crise politique grave en temps de guerre (et en partie seulement.)

LES GRECS : SPÉCULATION ET POLITIQUE

Les sociétés homériques, ou poésie de la simplicité

Si les Juifs ont su poser le problème des relations humaines, la Grèce antique nous en montre divers développements, dans des groupes sociaux plus complexes. L'histoire des relations humaines dans le travail des Grecs offre un champ d'observation considérable dans le détail ; essayons de discerner des groupes, de dégager les grandes lignes de l'évolution et de fixer les traits des développements les plus caractéristiques.

A l'époque homérique, l'esclavage grec ressemble fort à celui qui régnait chez les patriarches de l'Ancien Testament ; et son rôle social n'est guère différent. Alimenté surtout par la piraterie, l'esclavage fait aussi l'objet d'un commerce¹, inauguré, dit-on, par les Phéniciens. Tout prisonnier de guerre devient esclave, même les rois et les reines. Enfin le criminel sacrilège doit servir comme esclave pendant un temps déterminé, s'il veut expier sa faute. C'est à ce prix que des héros, et même des dieux, purent racheter le meurtre d'un parent². Mais l'esclavage n'offre aux temps héroïques aucune dureté particulière. Les hommes sont affectés principalement à la garde des troupeaux ; dans des pays encore sauvages, c'est une vie dangereuse, de combats incessants, une occupation semblable à la guerre, donc une occupation noble : tous les maîtres la partagent avec leurs esclaves. Les esclaves accomplissent aussi parfois le travail de la campagne. Les plus âgés s'occupent de la vie domestique : ils sont cochers, palefreniers, intendants, et ont souvent une responsabilité et un pouvoir considérables. D'ailleurs les maîtres ne dédaignent aucun de ces travaux ; ils y mettent volontiers la main, et pas seulement à l'occasion³. Les femmes, elles, servent de concubines, assurant d'autre part tous les travaux de maison (filage, tissage, broderie, ménage, lessive, hospitalité, toilette). Elles aussi partagent ces travaux avec leurs maîtresses. On ne trouve guère d'esclaves que

¹ Au début, sous forme de troc : on voit dans l'*Iliade* les Grecs échanger des esclaves contre du vin.

² Tel fut le sort d'Apollon et, par deux fois, celui d'Héraklès.

³ Achille, sous sa tente, fait lui-même la cuisine pour honorer ses hôtes, et il la fait en expert, ce qui laisse entendre qu'il en avait l'habitude.

dans les maisons des princes, et ils n'y sont pas en foule¹ ; on en limite volontairement le nombre, sans doute pour n'avoir pas trop de bouches à nourrir, car on vit sur le domaine, et le domaine, même royal, est modeste.

S'il faut tirer une conclusion des très nombreux indices que l'on possède sur cette période héroïque, c'est que *l'esclavage n'y a pas joué de rôle social important*. Il ne s'est pas multiplié ni étendu ; d'abord parce que les fils des esclaves naissaient libres ; et ensuite parce que le travail était partout et pour tous en grand honneur : on ne faisait à cet égard aucune distinction entre les hommes libres et les esclaves. Il y avait des mercenaires libres dans l'agriculture et dans la vie pastorale. Les métiers étaient considérés à la mesure de la perfection de leurs produits ; ceux qui touchaient à la construction (maisons et navires) et aux armes assuraient même à leurs artisans les plus habiles l'admiration et le respect qu'on voue généralement aux guerriers. C'étaient d'ailleurs de véritables artistes. Esclaves et ouvriers libres sont donc sur le même pied ou à peu près, tout comme chez les Hébreux à l'origine².

Cette valeur reconnue au travail, cette coexistence, avec même valeur économique, de l'esclave et de l'ouvrier libre, accomplissant tous deux les mêmes travaux, est le point de départ de l'évolution qu'on va constater au sein des cités grecques de l'époque historique.

Sparte, ou l'absurdité

La société qu'établit à Sparte l'envahisseur barbare, le Dorien, tenant à merci les petits-fils des héros homériques, offre un type à l'histoire ; et pour notre étude du problème social, les éléments d'une démonstration.

La cité dorienne est une communauté totalitaire au sens le plus strict. Tous les citoyens, les Egaux, reçoivent de l'Etat : la même naissance (une race, 9000 familles³, sélection des mâles) ; la

¹ A Ithaque, la maison du roi se composait de 50 esclaves femmes. Même nombre au palais du roi des Phéaciens. On ne connaît pas le nombre des hommes.

² Le prix d'une esclave femme, belle et habile, est fixé chez Homère à la valeur de quatre bœufs. C'est un peu moins que la valeur calculée plus haut pour l'esclave ou la femme juifs à une époque un peu postérieure (environ cinq bœufs). Par contre, nous ne trouvons dans nos textes aucun renseignement permettant de calculer, même approximativement, le salaire d'un ouvrier libre.

³ 9000 au temps de Lycurgue, auteur de la constitution. Tous nos chiffres sont des appréciations des historiens de l'antiquité.

même formation (éducation « spartiate », en commun) ; la même situation (droits égaux, petit domaine familial, esclaves pour le cultiver) ; les mêmes devoirs (résidence, participation onéreuse aux repas publics, abstention de tout travail, loisirs à la disposition de l'Etat, service militaire) ; les mêmes occupations (gouvernement, guerre, entraînement) ; le même but (l'Etat). Le régime¹ est maintenu rigide par le droit d'aînesse et par le remplacement des héritiers disparus. Cette caste de 9000 guerriers, formant avec leurs familles une population de quelque 36.000 personnes, disposant à eux seuls de tous les droits et tous entièrement parasites, représente le premier terme du problème.

Les esclaves indispensables à la subsistance et au service d'une caste de guerriers proscrivant tout travail, on les prend sur place, en réduisant à la condition de forçats (*ilotés*, ou prisonniers) les habitants qui avaient osé résister à la bande des intrus. Exclus de la ville, attachés aux terres de leurs maîtres, enfermés le soir isolément dans des niches disséminées dans la campagne, méprisés, rossés, haïs et craints, ils mènent une vie de chien, sont considérés comme tels, astreints même à en porter symboliquement la dépouille². En droit, esclaves de l'Etat, les *ilotés* sont en fait des serfs, d'une condition seulement plus misérable. L'Etat leur a imposé une redevance fixe, plutôt modique³, ce qui leur permet dans les bonnes années d'amasser quelque bien, tout en leur laissant le risque, en temps difficile, de périr de faim pour assurer la subsistance de l'Etat. A la guerre ils suivent leurs maîtres, service ardu et dangereux privant la terre de leurs bras à tout hasard, sans diminuer leur redevance. Cette masse de 250.000 esclaves producteurs, exploités par 36.000 maîtres et cependant tenus à l'écart de la cité comme des chiens méchants, constitue le deuxième terme.

Le troisième est fourni par les populations qui avaient accepté sans résistance les conditions de l'envahisseur. Appelés *périèques* (circonvoisins), ils sont installés propriétaires sur les 30.000 domaines restant après le lotissement des 9 000 familles spartiates, conservent leurs villages et leurs villes, cultivent pour leur compte,

¹ Il doit son caractère et sa discipline à la *bande* (dont il est issu) ; sa forme et son organisation aux *castes* de l'Inde et de l'Égypte (par Lycurgue).

² Le bonnet en peau de chien, comme signe distinctif, était de rigueur.

³ Modicité due à la frugalité de règle pour tout Spartiate.

exercent librement leurs métiers traditionnels et leur commerce, et s'administrent eux-mêmes. Mais ils restent sujets, n'ont aucun droit politique, ne peuvent abandonner leur terre ni quitter la Laconie ; ils paient un important tribut et doivent à Sparte le service militaire. Ils forment, en marge de la cité, mais productrice et protectrice, une population de 135.000 personnes ¹.

Les termes étant en présence, posons sommairement la question économique, en partant du principe élémentaire qu'une économie est suffisante quand la production de chaque individu équilibre sa propre consommation. Un seul Spartiate exigeant 7 esclaves pour le nourrir et le servir, et 3,75 ouvriers pour le loger, le vêtir, l'équiper, l'armer et le défendre, les frais de production des biens nécessaires à l'entretien de la société militaire spartiate s'établissent comme suit. Pour chaque Spartiate : la valeur de la production qu'il devrait fournir pour équilibrer sa propre consommation ; plus 7 fois la valeur de la production d'un esclave pour équilibrer sa propre consommation ; plus 7 fois les pertes à la production résultant du service militaire d'un esclave ; plus 3,75 fois les frais que représentent dans la production d'un ouvrier indépendant la redevance qu'il paie à Sparte ; plus 3,75 fois les pertes à la production résultant du service militaire d'un ouvrier indépendant. Pour l'ensemble de la société, multiplier par le nombre des Spartiates. Ce sont là les frais de production réels ; mais ils doivent être partagés entre deux sociétés différentes. Car les prestations des périèques figurent bien à l'actif de la société spartiate ; mais leurs frais de production s'inscrivent au passif de la société périèque.

On peut en déduire que le coût de production des biens nécessaires à l'entretien de la société militaire spartiate était au moins

¹ Le rapport $\frac{\text{Spartiates}}{\text{ilotes}} = \frac{1}{7} = \frac{36.000}{250.000}$ est tiré des effectifs de l'armée spartiate à la bataille de Platées, en 479. A l'origine, les rapports étaient moins éloignés. Celui qu'on peut tirer de la répartition des terres au IX^e siècle :

$$\frac{\text{Spartiates}}{\text{périèques}} = \frac{9.000}{30.000} = \frac{1}{3,33} = \frac{36.000}{120.000}$$

est discutable quant à l'antiquité mais acceptable pour le début du VI^e siècle ; 20 ans plus tard, il devait avoir augmenté de 10 à 15 %.

On a fait remarquer justement que la proportion de non-Spartiates dans l'armée devait être moindre que pour l'ensemble de la population. Un texte nous révèle la présence, sur la place publique de Sparte, de 40 Spartiates et de 4000 non-Spartiates, soit le rapport $\frac{1}{100}$.

16 fois trop élevé pour une économie normale ¹, et au moins 8 fois trop élevé pour que l'économie de la cité spartiate fût simplement suffisante ². Rien ne pouvait donc empêcher cette cité de s'appauvrir toujours davantage. La consommation ne faisant qu'augmenter, ainsi que les frais de production, tandis que le capital, la terre, restait fixe avec sa production ³, *les propriétaires seuls supportaient le poids de l'appauvrissement*. L'histoire des faits justifie entièrement cette démonstration ⁴.

Comment expliquer qu'une économie non seulement insuffisante mais encore absolument inviable par ses propres moyens ait cependant tenu pendant quelque six cents ans ? C'est ici qu'apparaît le facteur humain. Nous avons estimé les frais de production des biens nécessaires pour un Spartiate à 8 fois la valeur de la production d'un *homme* équilibrant sa propre consommation. En fait, l'ilote n'est pas économiquement un homme, car sa production dépasse celle d'un *homme économique* ⁵, libre ou esclave, et sa consommation, bien inférieure à celle d'un homme économique, est quasi nulle. Il tient donc assez exactement le rôle de la machine-outil et doit figurer au capital productif dans le bilan de l'entreprise. Ainsi les frais de production des biens nécessaires pour un Spartiate étaient ramenés à la valeur de la production d'un homme économique, plus les frais d'entretien, minimes, de 7 machines-

¹ En admettant que les prestations des périèques (logement, vêtement, matériel, armements) étaient égales en valeur à celles des ilotes (nourriture et service), ces dernières valant 8 fois la production d'un homme pour équilibrer sa consommation. On n'a pas tenu compte des pertes à la production résultant du service militaire.

² C'est-à-dire qu'en réduisant ce coût à $\frac{1}{8}$ il ne serait pas encore resté la moindre richesse permettant de développer cette économie ou de faire face à des besoins nouveaux (guerre, augmentation du coût de la vie, augmentation de la population spartiate). Or l'augmentation du coût de la vie est attestée, Celle de la population est un fait, malgré la diminution rapide, par déchéance, du nombre des Egaux ; les déchus ne perdaient sans doute pas la qualité de consommateurs et de parasites avec celle de citoyens !

³ Il ne faut pas tenir compte de la production des périèques, car leurs prestations ont dû s'adapter automatiquement au coût de la vie, étant vraisemblablement fixées en objets manufacturés (l'armement d'un hoplite par exemple ou un certain nombre de capotes ou de paires de chaussures).

⁴ L'appauvrissement des propriétaires à famille nombreuse les empêcha progressivement de supporter les charges croissantes des repas publics et les exclut ainsi, eux, leurs fils et leurs collatéraux, de la caste des Egaux et de leurs terres, lesquelles se concentrèrent dans les mains des moins chargés. Des 9000 familles instituées par Lycurgue au ix^e siècle, il en restait 8000 vers 440 ; 1000 vers 340 ; 100 en 240. Une grande partie des terres avaient passé aux mains des femmes.

⁵ C'est-à-dire équilibrant sa consommation et sa production.

outils¹. La substitution du capital-outil à la main-d'œuvre contribua à introduire dans cette absurde économie quelque équilibre entre la consommation et la production, au départ tout au moins. Elle n'y serait néanmoins par parvenue si la moitié au moins de l'actif n'avait été fournie par les prestations des périèques, sans la moindre contrepartie au passif.

L'exemple de la cité spartiate *fournit la démonstration par l'absurde de la haute valeur économique de l'élément humain dans le travail*, puisque, même en supprimant toute valeur à sept travailleurs par consommateur, il manquait encore pour équilibrer le système la moitié de la production, qu'il fallait demander gratuitement à une autre société.

Quant à l'économie périèque, elle en offre la preuve par les contraires. Car cette société d'hommes travaillant librement pour leur compte, mais dans l'impossibilité de s'en aller ou d'avoir d'autres intérêts, non seulement pouvait prélever sur ses revenus la moitié des biens nécessaires à l'économie spartiate, tout en fournissant un lourd service militaire, mais elle connut la plus grande prospérité, rendit fameux dans toute la Grèce les produits de son industrie (pourpre, chaussures, manteaux, meubles, vases, orfèvrerie, armes, architecture), et dut à ses éminentes qualités sociales une situation toujours exceptionnelle parmi les peuples soumis, jusqu'à obtenir finalement du conquérant romain l'indépendance refusée à ses propres maîtres.

La capitalisation de l'esclave, dont on voit un exemple typique dans la société spartiate, est un des faits les plus intéressants de l'histoire du travail, et peut-être le plus curieux. Il consiste à faire passer l'esclave du rôle de *bien* (dont on avait la jouissance, qui rendait des services, mais dont la production ne dépassait guère la consommation) à celui de *capital*, c'est-à-dire de bien investi dans l'entreprise pour la production, avec un rendement fixe, calculé sur les besoins de la production, et des frais d'entretien ramenés à presque rien. C'est un rêve qui paraît avoir hanté bien des sociétés, à tous les âges de l'histoire ; et c'est sans doute la forme la plus ancienne du *capitalisme*.

L'ilote dans la société spartiate en est un des premiers exemples. Mais c'est un exemple manqué. En effet, pour qu'on puisse

¹ Capital acquis gratuitement et ne comportant aucun amortissement.

parler de capitalisme, il faudrait que tous les éléments de l'opération se placent sur le terrain économique. Or la transformation de l'ilote en machine-outil, loin d'être le résultat du libre jeu des forces économiques, est un acte de force ; elle ne peut être complète ni durable, et cessera aussitôt que la contrainte aura diminué. Dans l'histoire de Sparte, les ilotes étaient trop nombreux pour que la contrainte fût parfaite ; à chaque relâchement, la machine redevenait homme ; on voit bientôt les premiers hilotes améliorer leur sort, puis s'enrichir ; les nécessités de la guerre en font enrôler des troupes comme auxiliaires, puis admettre quelques-uns dans les rangs des hoplites : c'est l'affranchissement, puis l'élévation, dans une société où ils sont les seuls à travailler. Ainsi naît la classe des « affranchis », qui grossit chaque année ; tandis que les citoyens déchus, toujours plus nombreux, forment immédiatement au-dessus d'elle une autre classe intermédiaire, celle des « inférieurs ». Toutes deux s'unissent aux périèques et aux ilotes dans la jalousie, la haine, la conspiration. Cependant les Egaux diminuent rapidement, jusqu'à ce qu'un jour se forme la cité nouvelle des périèques et des affranchis, sous le règne d'un tyran. Le premier capitalisme a échoué parce que la contrainte — et non pas une nécessité économique — maintenait l'homme à l'état de capital-machine. Il en sera tout autrement dans la cité d'Athènes, où nous allons voir le développement de la vie économique former spontanément un véritable capital humain.

Athènes aux V^e et IV^e siècles, ou le capital-travail

Les Athéniens ont créé, avec le mot, l'idée de *philanthropie* (goût de l'humanité ou intérêt humain) ; on n'est donc pas surpris de trouver chez eux des relations humaines. Faut-il en chercher l'inspiration dans leur socialisme d'Etat, si évident dans l'évolution de la cité de Périclès ? Le socialisme athénien n'a jamais été humanitaire ni philosophique¹, ce fut une attitude d'opportunité, conséquence normale de la démocratie chez un peuple qui pratiqua toujours le respect absolu de la propriété privée, un peuple en plein essor économique, où toutes les classes de citoyens participaient au

¹ On dit habituellement *utopique* du socialisme philosophique, parce qu'il se fonde sur une valeur morale de l'homme ; mais ce terme est impropre, contenant un jugement de valeur.

gouvernement, et où les moins favorisés pouvaient espérer parvenir un jour à l'aisance et à la richesse. Ce n'est donc pas là qu'on trouvera la source de la condition des esclaves athéniens, condition exceptionnelle, unique dans l'histoire des cités grecques. Socialement, les Athéniens partageaient les idées de leur temps; ils ne concevaient pas de société sans esclavage. La situation juridique des esclaves, à qui les philosophes refusaient la nature humaine, était plus que médiocre; ils possédaient très peu de droits¹. C'est par une contradiction — on l'a plusieurs fois relevée — que les Athéniens n'appliquaient guère à leurs esclaves le droit ni la doctrine, mais leur accordaient une sorte de tolérance à bien plaisir, les laissant se débrouiller pour améliorer leur sort pourvu que les services dus fussent ponctuellement rendus.

En fait, c'est bien la philanthropie des Athéniens qui donna naissance à des relations humaines dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui. Or cette philanthropie n'était pas sans relations avec l'intérêt économique²: les Athéniens avaient compris *leur véritable intérêt*: ils pensaient qu'un esclave doué et dévoué, si on lui permettait de se développer, si on lui donnait une formation professionnelle et le laissait acquérir de l'expérience, leur rendrait des services autrement précieux qu'une misérable brute. Et comme, à mesure qu'ils s'élevaient dans l'aisance, les Athéniens délaissaient le travail pour la politique, ils avaient un besoin croissant d'esclaves de premier ordre, capables de les remplacer dans leur travail et même à la tête de leur entreprise.

Les documents montrent des esclaves dans toutes les situations du travail; et presque toutes comportaient, à des degrés divers, des relations humaines.

On le voit déjà dans la famille. Du petit nombre des esclaves domestiques³ découlait une certaine intimité entre maîtres et serviteurs⁴: l'esclave faisait partie de la famille. Et l'on peut signa-

¹ Par exemple, l'esclave maltraité pouvait se réfugier dans un sanctuaire et, par la protection du dieu, obtenir d'être vendu à un autre maître. Cependant de telles dispositions étaient édictées moins en faveur de l'esclave qu'en vue du maintien de l'ordre et de la décence.

² Un peu à la manière des modernes philanthropes américains qui consacrent des fortunes à la formation et au bien-être de quelque groupe social, considérant les satisfactions qu'ils procurent comme autant de moyens d'éducation, de rationalisation, donc de perfectionnement d'une société dont la capacité économique serait un bien en soi.

³ Le train de maison de l'Athénien était généralement modeste; on comptait 3 à 12 esclaves chez des gens de fortune moyenne.

⁴ Le fait est garanti par l'extraordinaire liberté de langage dont l'esclave usait envers ses maîtres.

ler comme le premier degré, le plus naturel, de « relations humaines » dans le travail le calcul du maître qui, pour s'attacher une esclave, lui faisait un enfant, qu'il lui permettait d'élever¹, lui assurant ainsi une satisfaction peu commune². Plus tard, lorsque le luxe amena chez les riches une importante domesticité aux fonctions spécialisées, on formait des esclaves en leur faisant donner des leçons particulières par des maîtres de l'art. A l'échelon supérieur, on voit recommander de traiter avec sympathie une esclave gouvernante, de l'intéresser à sa tâche, de la tenir au courant de l'état de la fortune de ses maîtres, et même de partager avec elle ; et, pour un intendant, de ne pas craindre chez lui l'amour du gain, le meilleur stimulant.

Dans l'industrie, nous relevons un salaire uniforme pour les esclaves et les ouvriers libres et, à l'origine, un salaire identique pour tous les travaux (l'architecte aussi bien que le manoeuvre). Ces mesures avaient des causes économiques ; elles n'en constituaient pas moins des relations humaines à l'égard des esclaves, dont le travail se trouvait ainsi considéré à l'égal de celui de l'étranger et du citoyen. De même lorsque, par suite de la spécialisation, les salaires des ouvriers qualifiés augmentèrent considérablement³, on continua à ne faire aucune différence entre citoyens, étrangers et esclaves. Sur les chantiers comme à l'atelier, l'esclave travaillait aux côtés de son maître et, dans les travaux soumissionnés, touchait la même paye que le patron. Plusieurs étaient contremaîtres ; ils pouvaient devenir chefs de chantier et même diriger une entreprise. Souvent l'esclave était loué par son maître, faute de travail à la maison ou à l'atelier. S'il était loué pour une longue période, il avait généralement le droit de se créer un domicile, ce qui lui permettait aussi d'avoir une famille. Certains, autorisés à chercher eux-mêmes un travail de leur choix, payaient une redevance fixe à leur maître, qui par ailleurs les laissait entièrement libres. Il y eut des coopératives de production fondées par des esclaves, et les maîtres se contentaient d'encaisser le loyer par tête d'ouvrier.

¹ Des faits semblables peuvent expliquer le nombre surprenant d'esclaves se prétendant nés dans la maison de leur maître.

² Les enfants d'esclaves étaient généralement exposés, c'est-à-dire abandonnés à la mort, l'entretien d'un enfant étant pour le patron une charge disproportionnée au rendement futur et hypothétique.

³ On note en 70 ans une augmentation de 50 à 250 %, suivant les métiers, du salaire des ouvriers qualifiés par rapport à celui des manoeuvres.

[Dans le commerce et les affaires, on voit des esclaves dans les situations les plus élevées. La principale banque d'Athènes avait donné la procuration à l'un de ses esclaves. Le roi du blé confiait à un esclave l'entière direction d'une importante succursale.

A l'Etat, on avait des esclaves scythes comme agents de police ; on préposait des esclaves au service des poids et mesures. Esclaves, le bourreau et ses adjudants, les secrétaires, archivistes, comptables, huissiers, conservateurs, magasiniers, de l'administration, sans parler des services de la voirie et des travaux publics. Tous jouissaient de privilèges : salaires plus élevés, uniforme, gratifications, parfois admission aux mystères religieux. Les fonctionnaires avaient des privilèges plus étendus et des satisfactions morales : droit de domicile, de mariage, de propriété, de participation aux cérémonies religieuses. Fonctionnaires stables d'un gouvernement aux magistratures temporaires, ils jouissaient de la considération générale ; collaborateurs indispensables, ils partageaient souvent les honneurs de leurs grands chefs ¹.

A cet ensemble de mesures pratiquées par les Athéniens, nous avons proposé une explication économique : l'intérêt des citoyens, qui, pour se vouer à la politique, devaient former les substituts indispensables à l'entretien de leur fortune. Il y a encore une autre cause, économique aussi : *l'intérêt de la cité*. Athènes devait au travail sa prospérité et son importance ; le travail y fut longtemps en grand honneur et ne cessa jamais d'y être officiellement respecté. La collaboration du travail civique et du travail servile en vue de la prospérité commune fut une première source de relations humaines ; puis, se tenant à l'écart, les citoyens surent du moins obtenir des esclaves le souci de la prospérité de l'entreprise et de la nation. Autre aspect de l'originalité d'Athènes, la philanthropie se manifesta parallèlement envers les étrangers ². Le mètèque, entreprenant, habile, infatigable, exerça sur la condition des esclaves une double influence : il développa par l'exemple leurs capacités et leur intérêt ; il corrobora la valeur du travail aux yeux des citoyens, qui apprirent à utiliser leurs esclaves à l'imi-

¹ Tel l'esclave juriste assistant le président du tribunal (simple citoyen) et lui présentant les textes de lois à appliquer.

² Si en droit Athènes leur interdit toute propriété immobilière et leur refusa toujours le droit de cité, en fait elle les reçut largement, les traitant à égalité et se bornant à percevoir une modeste taxe de séjour.

tation de ces diables d'étrangers qui réussissaient en tout. Là encore, effort de perfectionnement et collaboration de tous à la prospérité commune. La philanthropie athénienne, source des relations humaines, semble bien avoir eu un fondement économique : la consécration de l'*homo faber*.

S'il y eut contradiction évidente entre cette attitude, économiquement moderne, envers les travailleurs, et les forces sociales conservatrices, du droit et de la doctrine philosophique, faut-il l'attribuer à une inconséquence d'ordre humanitaire et sentimental ? Nous ne le pensons pas ¹. Il est raisonnable d'admettre que les Athéniens furent assez dégagés du dogmatisme — cette plaie de toute société humaine — pour avoir, nonobstant les idées et le droit, adapté pratiquement l'esclavage régnant aux exigences du développement économique de la cité en établissant spontanément des relations humaines. Ce fait, à lui seul, désigne le peuple athénien comme un des plus grands de l'histoire.

Il reste à signaler l'aspect le plus caractéristique de l'esclavage athénien : la capitalisation de la main-d'œuvre. Pour certains travaux agricoles comme la moisson et la récolte des olives, dans les grandes occasions comme les banquets ou les réceptions, on avait besoin de personnel supplémentaire ou spécialisé. D'autre part, les maîtres louaient volontiers leurs esclaves quand ils n'avaient pas de travail à leur donner ; ils encaissaient alors eux-mêmes le salaire. Au début, ce furent surtout des gens modestes ou gênés, des veuves par exemple, qui tirèrent un tel parti d'un ou deux esclaves ; mais, avec la spécialisation et l'apparition du luxe domestique, il y eut bientôt une demande importante d'esclaves qualifiés, pour un salaire élevé. *L'esclave prenait ainsi une valeur de capital*, avec un rendement intéressant et sûr, surtout l'esclave de luxe. Les fils d'artisans et de commerçants aisés, dédaignant l'entreprise paternelle pour se vouer aux carrières libérales ou à la politique, se mirent à louer, à rente fixe, l'entreprise avec les esclaves qui y étaient attachés. Enfin des citoyens, trouvant le rendement des

¹ Sans croire matériellement aux fables de la mythologie, les Athéniens conservaient cependant les cultes des dieux pour leur valeur poétique, sociale, patriotique et lucrative. (Les temples, avec leurs immenses richesses, servaient de trésor national.) De même, ils pratiquaient l'esclavage comme la solution traditionnelle, la seule connue, aux problèmes économiques et sociaux, mais sans croire à la doctrine ; l'enseignement des philosophes sur l'esclavage n'était pour eux que des idées, c'est-à-dire des signes, une manière d'envisager un problème ne comportant pas de solution absolue. Les variations de Platon et les discussions d'Aristote le laissent bien voir.

esclaves plus avantageux et moins risqué que celui de l'argent, consacraient une partie de leur fortune à acheter des esclaves pour les louer à long terme moyennant une rente perpétuelle. Le locataire se chargeait de l'entretien et devait rendre l'esclave en bon état, sauf à lui d'assurer son monde contre les accidents¹. Le rapport de telles entreprises de location paraît avoir été substantiel².

La situation des esclaves loués était relativement bonne. Outre ceux qui jouissaient du droit de domicile ou qui, par leur éloignement ou leurs responsabilités, échappaient à la surveillance du maître, tout esclave loué, par le fait même qu'il représentait un capital, avait une sorte de garantie. Même le plus misérable, l'ouvrier des mines loué à une entreprise, du moment qu'il devait être rendu en bon état, était protégé par l'intérêt de son employeur; ou, si la compagnie était assurée, l'assureur veillait sans doute. C'est donc à sa valeur de capital investi que l'esclave loué devait, en partie du moins, sa condition meilleure, comme c'est à sa valeur superlative de rendement (elle aussi valeur de capital investi), que l'esclave rompu aux affaires devait son état supérieur.

La forme la plus ancienne de l'entreprise au sens moderne s'est donc fondée sur un *capital-hommes*. Mais, contrairement à Sparte, qui, voulant exécuter cette capitalisation par la contrainte, échoua lamentablement, Athènes réussit le coup pour avoir respecté le libre jeu des lois économiques, en laissant s'introduire dans son système la grande nouveauté des relations humaines.

Nous ne saurions mieux conclure que par cette proposition : *pour une société économique de type moderne, dont l'entreprise est l'élément constitutif, le travail apparaît à l'origine comme une forme de capital investi, et les relations humaines comme une condition de l'investissement.*

(A suivre)³.

¹ L'assurance des esclaves était une excellente affaire pour les assureurs.

² On cite, pour une entreprise de 1000 esclaves, le revenu de fr. 60.000.— par an. Athènes reçut une proposition pour une entreprise d'Etat de 1200 esclaves, dont le produit, capitalisé jusqu'à l'achat de 10.000 esclaves, devait aboutir à un rendement de 33 %.

³ Dans une deuxième partie, qui paraîtra dans le numéro de juillet, notre collaborateur examinera l'évolution des relations humaines dans la période moderne. (*Réd.*)